



Absence de syndic de copropriété

Par **Lldda**, le **25/12/2018** à **22:45**

?Bonjour,

Je fais partie d'une copropriété de 3 logements qui a été créée en 2018. Je suis la dernière à avoir acheté le dernier logement, 6 mois après les 2 premiers. Il n'y avait pas d'assurance pour la copropriété ni syndic. Malgré ma demande d'en choisir un, aucun des 2 autres copropriétaires ne m'a répondu.

Que puis-je faire afin qu'un syndic soit mis en place pour gérer cette copropriété sachant que personne ne veut en entendre parler sauf moi.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **26/12/2018** à **13:50**

bonjour,

vous devez demander au tribunal de grande instance territorialement compétent de nommer un syndic qui peut être un copropriétaire volontaire ou un syndic judiciaire car le syndic est obligatoire selon la loi 65-557.

un avocat est nécessaire.

un syndic judiciaire va vous coûter cher, avec 3 copropriétaires, un syndic non professionnel est préférable.

salutations